

Sainte-Thérèse, le 30 octobre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 347, Montée de
l'Église, Saint-Colomban
V/Réf. : 25712

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 octobre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 26 octobre 1994, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la
révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez
en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au
numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(3 pages)



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune

CERTIFIÉ

Laval, le 26 octobre 1994

**AUTORISATION
(article 32)**

Corporation municipale de la
Paroisse de Saint-Colomban
330, Montée de l'Eglise
St-Colomban (Québec)
JOR 1NO

N/Réf. : 7311-15-01-73750-02
1097189

Objet : Aqueduc et centrale de distribution d'eau potable
Secteur Montée de l'Eglise et Côte St-Paul

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 8 août 1994, reçue le 11 août 1994 et complétée le 25 octobre 1994, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Installation de conduites d'aqueduc et construction d'une centrale de distribution d'eau potable incluant pompage, chloration et réservoir, sur une partie des lots 231 et 232 du cadastre de la paroisse de St-Colomban, dans la municipalité de St-Colomban et la M.R.C. La Rivière-du-Nord.



AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7311-15-01-73750-02
1097189

Le 26 octobre 1994

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

- Plan CR-1, 1 feuillet, Imperméabilisation de fossé, Dossier 070-070-03, Municipalité de St-Colomban et CEDEGER Consultants, signé et scellé par M. Denis Lecompte, ing., 25 octobre 1994;
- Lettre de M. Denis Lecompte, ing., 24 octobre 1994, à M. Patrice Murray, ing. concernant l'imperméabilisation des fossés.
- Lettre de M. Denis Lecompte, ing., 8 août 1994, à M. Serge Assel, concernant le projet 070-070-03;
- Rapport technique n° 070-070-03, Aqueduc secteur Montée de l'Eglise et Côte St-Paul, signé par M. Denis Lecompte, ing., août 1994, 5p.;
- Étude de faisabilité n° 070-070-03, Aqueduc secteur Montée de l'Eglise et Côte St-Paul, signée par M. Denis Lecompte, ing., juin 1994, 11p.;
- Devis n° 070-070-03, Centrale de distribution d'eau et aqueduc de l'église, signé par M. Denis Lecompte, ing., juillet 1994;
- Plans n°s 070-070-03-1A à -5A, Municipalité de St-Colomban et CEDEGER Consultants, signés et scellés par M. Denis Lecompte, ing., 27 juin 1994;
- Plans n°s 070-070-03-M-1A, S-1A, S-2A, E-1A et I-1A, Municipalité de St-Colomban et CEDEGER Consultants, signés et scellés par M. Denis Lecompte, ing., 7 juillet 1994.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Michelle Page-Mélançon
Directrice régionale - Environnement
de Laval et des Laurentides

MPM/PM/mv

